| | |
|---|---|
| **Promouvoir une écologie positive** | **P3** |
| **Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire** | **T102** |

La Commission Permanente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants, L1511-1 et suivants, L1611- 4,

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

**VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

**VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,

**VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant le Contrat de plan Interrégional Etat-Régions 2021-2027,

**VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme T102,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat Régional du Bassin Versant « Littoral Guérandais » et son avenant,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière-Brivet » et ses avenants,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis » et ses avenants,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre » et son avenant,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon » et ses avenants,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion » et son avenant,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 février 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines Romme »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu » et son avenant,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes 2021-2023,

**VU** la délibération du Conseil régional du 22 octobre 2021, approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Loir aval »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne amont »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay amont »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe médiane »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Autizes »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Layon Aubance Louets & Rives de Loire »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022, approuvant le Contrat Territorial « Bultière »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 10 février 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Groupement d'intérêt public Loire Estuaire du 15 novembre 2022, approuvant le budget principal 2023,

**VU** la délibération du Conseil syndical de l'Etablissement Public Loire du 14 décembre 2022, approuvant le budget principal 2023,

**VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 12 janvier 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau du bassin versant Brière-Brivet,

**VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval de l'EPTB Eaux & Vilaine du 13 janvier 2022,

**VU** la décision de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine sur la mise en révision du SAGE Vilaine du 3 février 2022.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Accompagnement à l'animation et la mise en œuvre des SAGE, des CRBV et des CT Eau

D'ATTRIBUER
les subventions pour un montant global de 691 638 € au titre de l'animation des SAGE, CRBV ou CT Eau, telles que présentées en annexe 1 ;

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement pour un montant de 691 638 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

1.2 Soutien aux territoires hors dispositif CT Eau / CRBV

D’ATTRIBUER
une subvention de 4 387 € à Eaux & Vilaine - EPTB Vilaine pour la révision du SAGE Vilaine - phase de concertation du public - sur une dépense subventionnable de 104 460 € TTC ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement pour un montant de 4 387 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau ;

D’ATTRIBUER
une subvention de 4 350 € au Département de la Mayenne pour la communication du SAGE Mayenne - Années 2022 et 2023, sur une dépense subventionnable de 14 500 € HT ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement pour un montant de 4 350 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

1.3 Approbation de la convention «type» du Contrat territorial eau

D’APPROUVER
le modèle de convention «type» du Contrat territorial eau figurant en annexe 2.

1.4 Approbation CRBV et CT Eau

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Brière Brivet » proposé par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet, représentant un coût total éligible de 3 782 865 € TTC, figurant en annexe 3 ;

D’APPROUVER
le Contrat Territorial Eau « Brière Brivet » 2023-2025, figurant en annexe 4 ;

D’AUTORISER
la Présidente à le signer ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme pour un montant de 803 360 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau ;

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Vilaine aval » proposé par Eaux & Vilaine, représentant un coût total éligible de 236 800 € TTC, figurant en annexe 5 ;

D’APPROUVER
le Contrat Territorial Eau « Vilaine aval » 2023-2025, figurant en annexe 6 ;

D’AUTORISER
la Présidente à le signer ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 21 040 € (2022_12167), au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 18 novembre 2022.

1.5 Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2021-2023] représentant un montant de 12 610 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 7;

D’ATTRIBUER
cinq subventions au titre du CT Eau Brière-Brivet [2020-2022] représentant un montant de 216 800 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 29 mai 2020, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CRBV Hâvre Grée et affluents en Pays d’Ancenis [2020-2022] représentant un montant de 326 588 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 29 mai 2020, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CRBV Littoral guérandais [2020-2022] représentant un montant de 60 000 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 15 novembre 2019, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade [2022-2024] représentant un montant de 15 600 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022 conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

D’ATTRIBUER
deux subventions au titre du CT Eau Erdre [2020-2022] représentant un montant de 40 815 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 29 mai 2020, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D’ATTRIBUER
trois subventions au titre du CT Eau Oudon [2020-2022] représentant un montant de 70 056 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 29 mai 2020, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

D’ATTRIBUER
cinq subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2021-2023] représentant un montant de 46 441 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

D’ATTRIBUER
cinq subventions au titre du CT Eau Grand-Lieu [2022-2024] représentant un montant de 22 623 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Authion [2020-2022] représentant un montant de 8 235 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 29 mai 2020, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

D’ATTRIBUER
quatre subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines - Romme [2021-2023] représentant un montant de 35 462 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

D’ATTRIBUER
six subventions au titre du CT Eau Layon Aubance Louets & Rives de Loire [2022-2024] représentant un montant de 86 765 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 8 juillet 2022, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

D’ATTRIBUER
quatre subventions au titre du CT Eau Loir aval [2022-2024] représentant un montant de 49 525 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 19 novembre 2021, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Mayenne amont [2021-2023] représentant un montant de 3 338 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 19 novembre 2021, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

D’ATTRIBUER
trois subventions au titre du CT Eau Sarthe aval [2021-2023] représentant un montant de 33 272 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

D’ATTRIBUER
trois subventions au titre du CT Eau Sarthe médiane [2022-2024] représentant un montant de 37 807 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

D’ATTRIBUER
six subventions au titre du contrat Bultière [2022-2023] représentant un montant de 38 745 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 18 novembre 2022, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

D’ATTRIBUER
six subventions au titre du CT Eau Lay amont [2022-2024] représentant un montant de 109 315 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 25 février 2022, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

D’ATTRIBUER
six subventions au titre du CT Eau Marais mouillés de la sèvre niortaise et du mignon [2022-2024] représentant un montant de 90 337 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 8 juillet 2022, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

D’ATTRIBUER
deux subventions au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024] représentant un montant de 9 961 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 25 février 2022, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

D’ATTRIBUER
deux subventions au titre du CT Eau Autizes [2022-2024] représentant un montant de 17 347 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 27.

2 - Gestion durable de la Loire

2.1 Appui aux structures d‘expertise

Établissement public Loire

D’ATTRIBUER
une participation statutaire de 144 336 € à l’EP Loire, au titre de son fonctionnement pour l’année 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement correspondante pour un montant de 144 336 €, au titre du Contrat de Plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D’AUTORISER
le versement de la participation en une seule fois à la notification de l’arrêté attributif.

Groupement d’intérêt public Loire Estuaire

D’ATTRIBUER
une participation statutaire de 106 000 € au GIP Loire Estuaire, au titre de son fonctionnement pour l’année 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement correspondante pour un montant de 106 000 €, au titre du Contrat de Plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D’AUTORISER
le versement de la participation en une seule fois à la notification de l’arrêté attributif.

Association Loire grands migrateurs

D’ATTRIBUER
une subvention de 6 010 € à l'Association Loire grands migrateurs pour son programme d'actions de suivi des migrateurs 2023 sur une dépense subventionnable de 147 642 € TTC, tel que présenté en annexe 28 ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement correspondante pour un montant total de 6 010 €, au titre du Contrat de Plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027.

Accompagnement des politiques milieux aquatiques et zones humides

D’ATTRIBUER
deux subventions pour un montant global de 40 425 € telles que présentées en annexe 29 ;

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement pour un montant de 40 425 € pour l’ensemble des subventions présentées en annexe 29, au titre du Contrat de Plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

D’APPROUVER
la convention avec le Conservatoire d’espaces naturels Pays de la Loire (CEN PDLL) figurant en annexe 30 ;

D’AUTORISER
la Présidente à la signer.

3 - Ajustements administratifs

D’APPROUVER
la modification du montant éligible de la subvention attribuée à la Communauté de communes Estuaire et Sillon (2020_10464), tel que présenté en annexe 31.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Franck LOUVRIER, Philippe HENRY, Claire HUGUES.

REÇU le 17/04/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs